



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:

**Natural Resource Canada
Bid Receiving Unit, Mailroom
588 Booth Street, Room 108
Ottawa, Ontario
K1A 0Y7
Attention: Valerie Holmes**

**INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES**

Tender to: Natural Resources Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Ressources naturelles Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Issuing Office – Bureau de distribution

**Natural Resources Canada
Procurement Services Unit
580 Booth Street
Ottawa, Ontario
K1A 0E4**

Title – Sujet La démolition partielle de la serre existante du bâtiment G à l'ouest au Centre de foresterie des Grands Lacs, Sault Ste. Marie, Ontario	
Date 23 février 2016	Amendment No. – No de modification
Solicitation No. – No. de l'invitation NRCan-5000021562	Client Ref. No. – No. de réf du client 131746
GETS Reference No. – No de reference de SEAG	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin At – à: 02:00 PM On – le: 09 mars 2016	Time Zone – Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est (HAE)
F.O.B. – F.A.B. Plant-Usine <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other – Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to: - Adresse toute demande de renseignements à : Valerie Holmes – Spécialiste en Approvisionnement	
Téléphone No. – No. de telephone: (343) 292-8371	Fax No. – No de FAX (613) 947-5477
Destination of Goods, Services, and Construction: Destination des biens, services et construction: See herein	
Vendor/Firm Name and Address : Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur: Name/Nom : _____ Address/Adresse : _____ _____ Telephone/Téléphone : _____ Facsimile/Télécopieur : _____ Email/Courriel : _____ Procurement Business Number – Achats numero d'entreprise : _____	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm: Nom et titre de la personne autorisé à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur : Name/Nom : _____ Title/Titre : _____	



Table of Contents

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)..... 3

- IP01 Dispositions Relatives a L'integrite – Declaration de condamnation a une infraction3
- IP02 Documents de Soumission3
- IP03 Demandes de Renseignements pendant l'appel d'offres3
- IP04 Visite Optionnelle des Lieux4
- IP05 Révision des Soumissions4
- IP06 Résultats de l'appel d'offres.....4
- IP07 Fonds Insuffisants.....4
- IP08 Période de validité des soumissions.....5
- IP09 Exigences Relatives à la Sécurité5
- Il y a pas d'exigences en matière de sécurité associés à cette exigence.5
- IP10 Sites Web.....5

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2015-07-03)..... 7

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (SC)..... 8

- CS01 Exigences Relatives à la Sécurité Lieux de Sauvegarde des Documents8
- Il y a pas d'exigences en matière de sécurité associés à cette exigence.8
- CS02 Conditions d'assurance8
- 3) Preuve d'assurance8

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC) 9

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA).....10

- SA01 Identification10
- SA02 Nom Commercial et Adresse du Soumissionnaire10
- SA03 Offre.....10
- SA04 Période de Validité des Soumissions.....10
- SA05 Acceptation et Contrat10
- SA06 Durée des Travaux.....10
- SA07 Signature.....10

ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES BESOINS.....11

APPENDICE 1 – POUVOIRS DU REPRESENTANT DU MINISTERE12

ANNEXE « B » – ATTESTATION D'ASSURANCE.....13



INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 Dispositions Relatives à L'intégrité – Déclaration de condamnation a une infraction

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 10 (copié ci-dessous) des Instructions Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Déclaration de condamnation à une infraction

Lorsqu'un soumissionnaire ou ses affiliés ne sont pas en mesure d'attester qu'ils n'ont pas été déclarés coupable de toute infraction indiquée aux paragraphes Infractions commises au Canada entraînant une incapacité légale, Infractions commises au Canada, Infractions commises à l'étranger, le soumissionnaire doit remplir le [Formulaire de déclaration](#), qui doit être présenté avec sa soumission afin que celle-ci ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

IP02 Documents de Soumission

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a) Appel d'offres - Page 1;
 - b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c) Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-07-03);
 - d) Clauses et conditions identifiées aux “Documents du contrat”;
 - e) Dessins et devis
 - f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP03 Demandes de Renseignements pendant l'appel d'offres

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.



2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 Visite Optionnelle des Lieux

Il y aura une visite de site optionnelle le **4 mars 2016 à 11 h**. Les soumissionnaires intéressés doivent être présents au laboratoire au **Centre de foresterie des Grands Lacs** situé au **1219 rue Queen Est, Sault Ste. Marie, Ontario, P6A 2E5**

La visite de site pour ce projet est obligatoire. On demande aux soumissionnaires de communiquer avec l'autorité contractante au moins **deux (2)** jours ouvrables avant la date prévue pour la visite afin de confirmer leur présence et de donner le nom de la ou des personnes qui y participeront. Le représentant du soumissionnaire sera tenu de signer la feuille de présence lors de la visite de site.

IP05 Révision des Soumissions

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est (613) 995-2920.

IP06 Résultats de l'appel d'offres

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone (343) 292-8371.

IP07 Fonds Insuffisants

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).



IP08 Période de validité des soumissions

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP09 Exigences Relatives à la Sécurité

Il y a pas d'exigences en matière de sécurité associés à cette exigence.

IP10 Sites Web

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Achats et ventes :

<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes :

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>



Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle :

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Consentement à la Vérification de L'existence d'un Casier Judiciaire

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>



R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2015-07-03)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.



CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (SC)

CS01 Exigences Relatives à la Sécurité Lieux de Sauvegarde des Documents

Il y a pas d'exigences en matière de sécurité associés à cette exigence.

CS02 Conditions d'assurance

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.



DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c) Dessins et devis;
 - d) Conditions générales et clauses:

CG1 - Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2015-07-09);
CG2 - Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 - Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4 - Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 - Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG - Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG - Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 - Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 - Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 - Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);

Conditions supplémentaires
 - e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.



FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification

La démolition partielle de la serre existante du bâtiment G à l'ouest au Centre de foresterie des Grands Lacs, Sault Ste. Marie, Ontario

SA02 Nom Commercial et Adresse du Soumissionnaire

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA: _____

SA03 Offre

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

_____ \$ excluant les taxe(s) applicables.

(exprimé en chiffres)

SA04 Période de Validité des Soumissions

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 Acceptation et Contrat

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 Durée des Travaux

L'entrepreneur doit exécuter et compléter la majorité des travaux d'ici le **31 mars 2016** et le reste des travaux à accomplir le **31 mai 2016** sur l'acceptation de l'offre.

SA07 Signature

Nom and Titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date



ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES BESOINS

1. Contexte

La serre existante de 32 pi (9,75 m) x 22 pi (6,7 m) du bâtiment G doit être aménagée en une nouvelle construction : un entrepôt climatisé comprenant un étage et une baie, conformément aux dessins en pièce jointe.

2. Description des besoins

Les travaux dans le cadre de ce contrat comprennent la démolition partielle de la serre existante du bâtiment G à l'ouest, tout en gardant le mur nain et les dalles de béton. Puis, ils comprennent aussi la construction complète, les systèmes mécaniques, les travaux d'excavation et les travaux préliminaires compris dans l'installation d'un bâtiment entièrement fonctionnel au Centre de foresterie des Grands Lacs, 1219, rue Queen Est, Sault Ste. Marie, Ontario P6A 2E5.

3. Codes et normes

L'entrepreneur doit s'assurer que tous les travaux sont effectués conformément à l'ensemble des codes, normes et pratiques exemplaires actuellement applicables en Ontario et au Canada.

Le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (DORS/86-304) s'applique à cette installation.

4. Construction

La construction de ce projet devrait commencer à la mi-mars 2016 en vue d'effectuer la majorité des travaux d'ici le **31 mars 2016**; le reste des travaux à accomplir doit faire partie du nouvel exercice financier, la date de fin anticipée étant le **31 mai 2016**.



APPENDICE 1 – POUVOIRS DU REPRESENTANT DU MINISTERE

L'autorité contractante est:

Nom: **Valerie Holmes**
Titre: Spécialiste en Approvisionnement
Ministère: Ressources naturelles Canada
Division: Services liés aux finances et à l'approvisionnement
Téléphone: (343) 292-8371
Courriel: Valerie.holmes@canada.ca

To be provided at time of Contract Award:

Technical Authority is:

Nom:
Titre:
Département: Ressources naturelles Canada
Division: Secteur de l'innovation et de la technologie énergétique
Téléphone:
Courriel:



ANNEXE « B » – ATTESTATION D’ASSURANCE

Note: N’est pas requise lors du dépôt de soumission



ATTESTATION D’ASSURANCE

Description et emplacement des travaux Centre de foresterie des Grands Lacs, 1219 rue Queen Est, Sault Ste. Marie, Ontario, P6A 2E5	N° de contrat.
	N° de projet NRCan-5000021562

Nom de l’assureur, du courtier ou de l’agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de l’assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre de Ressources naturelles Canada				

Genre d’assurance	Compagnie et N° de la police	Date d’effet J / M / A	Date d’expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises						
Responsabilité complémentaire/excédentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$

J’atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d’assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l’Attestation d’assurance, incluant le préavis d’annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l’)assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A



GÉNÉRALITÉS

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.